



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 22/4/24

ID : 031-213104219-20240417-DEC2024_21-DE



Commune de PINS-JUSTARET

DECISION N° 2024-21 PORTANT DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31 Aire de jeux François Verdier

Le Maire de PINS-JUSTARET ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2021 autorisant le maire à demander à tout financeur, l'attribution de subventions en application du 26°) de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Commune, souhaite procéder à l'installation d'une aire de jeux pour enfants dans l'espace vert situé rue François Verdier pour améliorer la vie du quartier et offrir un lieu de convivialité ;

Considérant que le Conseil Départemental peut attribuer une subvention pour ce type de travaux,

DECIDE :

Article 1er :

La Commune de Pins-Justaret sollicite le Conseil Départemental pour l'installation d'une aire de jeux pour enfants dans l'espace vert situé rue François Verdier :

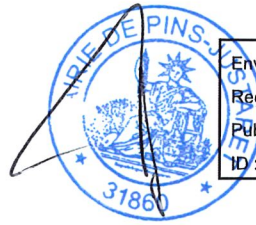
Devis PROLUDIC 12401877	5 072.05 € HT
Taux de subvention demandé :	40 %
Montant de subvention demandé :	2 028.82 €

Article 2 :

Le Maire et le comptable public assignataire de Muret seront chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera notifiée à Mr le Président du CD31.



Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 22/04/24
ID : 031-213104219-20240417-DEC2024_21-DE



Article 4

La présente décision sera publiée et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 5

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Pins-Justaret, le 17 avril 2024.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

